



#COMPTE-RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EPAF

#DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Les représentants des usagers se félicitent du travail accompli par les équipes de l'association, que ce soit pour vacances enfants ou vacances loisirs.

Après la période Covid et le parc des résidences qui a été grandement modifié depuis la vente de la majorité d'entre elles, on observe que l'activité 2022 est positive.

La nouvelle répartition 70% prestataire, 30% EPAF semble être plutôt bien appréciée par les agents, et Epaf a réussi à reconstituer un catalogue attrayant et diversifié.

De plus, la mise sous condition de ressources des locations correspond plus au tissu économique des agents.

Malheureusement tout n'est pas rose à EPAF, en effet, le secrétariat général a amputé de nouveau la subvention des résidences et de façon endémique.

19,2M€ au lieu de 20M€ certes abondés de 603.000€ de reprise de fonds dédiés mais amputés à hauteur de 1,3M€ par les charges liées à la maintenance et au gardiennage. Une fois de plus l'État propriétaire se défait de ses responsabilités en utilisant des fonds propres à l'association.

Le résultat comptable pour l'année 2022 est faiblement positif, et il est pour nous hors de question que les agents du ministère compensent cela en subissant une hausse des tarifs. C'est pourquoi nous nous opposons formellement à la hausse des tarifs pour l'année 2024.

Nous avons pris note lors du conseil de surveillance, que le secrétariat général en a pris conscience et que le travail sur les grilles devra être revu.

Comme vous le savez ce n'est pas le soi-disant rattrapage de 1,50% pour la Fonction publique, largement absorbé par l'inflation, qui va couvrir cette hausse.

La CGT votera contre les résolutions 6 et 7 et demande un moratoire pour les tarifs 2024.

Concernant la vente des résidences, le droit de préemption des collectivités est arrivé à terme. Nous attendons des informations au sujet des ventes réalisées.

S'agissant du nouveau règlement intérieur, l'ancien comme l'actuel prévoit dans son article 7 la possibilité de commissions de travail à titre temporaire ou permanent. Nous demandons à nouveau que s'ouvrent des groupes de travail autres que le seul GT tarif (Choix stratégiques, choix de prestataires etc).

L'avenir de La Saline nous inquiète. Lors du CNAS ainsi qu'au Conseil de Surveillance, le Secrétaire Général annonce qu'une réflexion est en cours sur l'avenir du site et qu'une décision serait prise début juillet, ce qui nous inquiète encore plus car des travaux ont été budgétés sur le site.

#COMPTE RENDU AG

*Début de la séance par les lectures des déclarations liminaires de Solidaires, la CGT et FO
Pas de déclarations liminaires de la CFDT et de l'UNSA-CGC.*

Monsieur Philippe BAUDIER, président de l'EPAF, dont c'est la première AG à ce poste, revient sur les questions soulevées par les 3 déclarations liminaires.

Il précise tout d'abord que la résidence de **St Raphaël** n'est pas vendue, le droit de préemption n'est pas exercé, il n'y a pas eu de vote au conseil municipal, et que les informations de rachat à bas prix qui circulent sont donc infondées, on est juste en présence d'un effet d'annonce du maire qui fixe lui-même le prix.

Une seule résidence est vendue, droit de préemption exercé et vente déjà soldée, il s'agit de **Piana** en Corse. Cette résidence a été achetée au prix de 870.000 euros
Solidaires réagit à cette vente et proclame que le prix de vente est ridicule.

Mr le Président répond qu'il arrive que le prix vendu ne corresponde pas toujours au prix de vente.

Monsieur BAUDIER précise que le retour de 50 % de la vente des résidences est acté mais que ce retour revient à l'Action Sociale du Ministère au sens large, et non pas à EPAF uniquement.

Concernant **La Saline**, il nous explique que le manque de lisibilité n'a pas permis d'effectuer des réservations.

Cependant, la commission de sécurité s'est réunie et a présenté un Avis Favorable. EPAF a donc espoir de conserver La Saline.

La CGT, concernant La Baule, fait remarquer que la seconde tranche de travaux prévue pour 2024 pour sa montée en gamme nous paraît trop luxueuse, donc en décalage avec l'état d'esprit et la raison d'être de l'EPAF.

Madame LE HIRE RINGENBACH, Directrice Générale des Services, nouvellement nommée à ce poste, nous explique qu'elle est consciente que cette résidence ne doit pas devenir élitiste. Madame LE HIRE RINGENBACH précise que son axe stratégique se situe sur le volume et non l'élitisme. Monsieur DEL CERRO, Directeur Général Adjoint, précise, sur le sujet du hammam, que ce dernier existait, qu'il était mal positionné en sous-sol, et donc qu'il a juste été déplacé pour retrouver une accessibilité à côté d'un endroit d'eau convivial, dans le respect de l'état d'esprit de l'EPAF.

AU SUJET DE LA COMMUNICATION D'EPAF :

Solidaires et FO interpellent les cadres dirigeants sur le manque de lisibilité d'EPAF auprès des agents.

Madame LE HIRE RINGENBACH, Directrice Générale des Services répond qu'elle a pris conscience de ce problème avec ses nouvelles fonctions. Il est donc prévu qu'EPAF communique dans les écoles administratives et crée des supports papiers publicitaires.

Le Comité Directeur dans son ensemble soutient ce besoin de communiquer car le constat est posé que les anciens agents connaissent EPAF, mais pas les nouveaux.

Solidaires suggère des goodies. Madame la Directrice Générale des Services répond que ce support lui semble effectivement porteur car elle vient de l'utiliser comme moyen de communication lors du dernier cross (900 goodies distribués pour cet événement).

La CGT fait remarquer que les catalogues papiers, sacrifiés avec la tendance actuelle, manquent cruellement car ils permettaient justement aux nouveaux agents de connaître EPAF et de donner des idées vacances à l'ensemble des agents quand ces catalogues étaient à disposition et à la vue de tous dans les locaux sociaux des services. Cette immédiateté de l'information est impossible avec internet qui nécessite déjà une connaissance d'EPAF en plus d'une démarche de recherches.

Le Comité est sensible à cette remarque et en prend note.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT EPAF :

Madame Da Costa, Responsable du Secrétariat Général, nous fait une présentation rapide sur ses modifications. Elles sont peu nombreuses, la nouveauté principale est la participation à distance aux réunions. Le distanciel y est acté maintenant.

Le Comité Directeur sort ensuite de la salle de réunion pour le vote de la Vice Présidence qui revient aux seules Organisations Syndicales. Il est décidé à la majorité (seul la CFTD est contre) que le vote se fera à mains levées.

Madame Anne SERBA, représentante CGT,

vice présidente sortante, est réélue à l'unanimité.

L'ensemble des résolutions (Règlement intérieur, Approbation PV AG 12/2022, Approbation des comptes 2022, Affectation du résultat et Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées) est adopté à la majorité (Comité Directeur et OS).

Seule les résolutions 6 et 7 qui sont une augmentation de 8 % des tarifs pour Vacances Loisirs et Vacances Enfants ont obtenu un vote contre de l'ensemble des organisations syndicales.

Il faut préciser cependant que le Secrétariat Général lors du Conseil de Surveillance s'est engagé à limiter cette augmentation à 4 % au lieu des 8 % initialement présentés par Le Comité Directeur. Ce dernier, ayant un budget limité et des frais qui ont fortement augmentés avec l'inflation, a simplement effectué un calcul mathématique qui a produit cette augmentation de 8 % pour tenir son budget avec la subvention de 20 millions d'euros reconduite cette année.

Le Comité explique que toutes les dépenses ont franchi, au minimum, le seuil des 5 % d'augmentation.

Le Secrétariat Général, ayant une latitude supérieure au niveau financier, s'est engagé à ne pas faire supporter la totalité de ces dépenses aux adhérents.

Solidaires fait remarquer au Comité Directeur une inversion des rôles, c'est généralement au Comité Directeur de se battre pour obtenir des fonds supplémentaires face au Secrétariat Général. Solidaires reproche donc au Comité Directeur son attitude passive devant l'augmentation de 8 % au lieu d'être monté au créneau d'initiative pour demander une rallonge budgétaire pour atténuer cette très forte augmentation.

VACANCES ENFANTS :

2 852 colons en 2020 ; 4 065 en 2021 ; 6 794 en 2022 et objectif de 7 500 colons en 2023.

Le nombre de colons suit le CRA (Compte Rendu d'Activité) du Ministère, mais le Comité Directeur précise qu'il n'est pas pour autant

acquis de revenir au nombre de colons avant l'épidémie COVID (10 469 colons en 2018).
Plus basse tranche d'âge : 4/5 ans avec 2 %
Plus haute tranche d'âge : 14/15 ans avec 22,3 %
La grande majorité : 12/17 ans avec 63,3 %

Remarque du Comité : Les enfants des colons partiront avec EPAF Vacances Loisirs quand ils seront adultes. Le travail sur les colons est donc essentiel à de nombreux niveaux.
Vacances Ensemble : 334 enfants en situation de handicap sont partis en 2022.

Il y a 12 tranches de QF : 51,1 % des colons appartiennent aux 6 premières tranches.

Solidaires fait remarquer que la représentativité des enfants PACA est faible. Le Comité explique que l'âge des agents y contribue, il y a plus d'agents jeunes à Paris, les colons sont du coup plus jeunes sur cette région.
On constate dans l'ensemble un rajeunissement de la pyramide des âges dans l'ensemble.

Solidaires soulève que les trajets en bus sont trop longs. Ils sont dangereux aussi car le risque routier dans la période estivale est accentué. Les arrêts sur les aires d'autoroute la nuit, pas toujours bien fréquentées, sans possibilité d'une proximité de surveillance pour chaque colon de la part des encadrants, sont aussi un risque réel concernant la sécurité des enfants.

Monsieur BAUDIER se déclare en accord avec Solidaires, explique que maintenant priorité est donnée au transport ferroviaire, car non seulement le train minimise les risques sécuritaires, mais les bus ont aussi subi une grosse augmentation et ne sont pas écologiques.

Taux de satisfaction : Le comité de direction d'EPAF précise que le taux de colons qui souhaitent repartir avec EPAF est de 94 %.
3 % n'ont plus l'âge et donc ne peuvent plus repartir mais le souhaiteraient, ce qui passe le taux global à $94+3=97\%$.
Ce taux est supérieur à celui de tous les autres prestataires.

VACANCES LOISIRS :

169 979 nuitées en 2022.

Objectif de 184 504 nuitées en 2023.
Sur-représentation des catégories B et sous-représentation des catégories A et C.

Avec la sortie du parc d'EPAF de la majorité des résidences qui a provoqué un changement de paradigme (70 % de locations maintenant pour 30 % de résidences EPAF), les nuitées ont baissé.

2 explications sont avancées :

- En effet avec la vente des 14 résidences, les agents pensaient qu'il n'y aura plus rien à EPAF en 2022.
- De plus, quand EPAF achète une location de 4 personnes, l'association prévoit donc 4 nuitées par 24H. Or une location pour 4 est souvent louée pour 2 personnes, les tendances actuelles sont que les agents préfèrent payer légèrement plus pour avoir plus d'espace et de confort. Sur l'exemple d'une location de 4 personnes/semaine, EPAF prévoit donc $7 \times 4 = 28$ nuitées alors que seules $7 \times 2 = 14$ nuitées seront effectives.

Le choix des prestataires s'est porté sur des destinations équivalentes à l'ancien parc EPAF afin d'assurer une continuité de l'offre.

EPAF offre toujours des séjours à thèmes (prix forfait) malgré la fermeture des 14 résidences. 81 séjours (EPAF et prestataires) à thèmes ont fonctionné en 2022 (Activités artistiques, sportives, bien-être et détente, tourisme et loisirs).

Les séjours de groupes ont fortement augmentés : 12505 nuitées en 2022 pour 7468 nuitées en 2021.

Prestataires : Ce sont des marchés de 3 ans avec possibilité pour EPAF de ne pas reconduire un prestataire une année sur l'autre. Les responsables EPAF scrutent les verbatim. Quand une résidence comme celle de Ramatuelle ont de mauvais retours, elles sont sorties du catalogue.
Peu de choix de prestataires et d'autocaristes s'offrent à EPAF car il est très compliqué pour eux de répondre aux marchés publics très réglementés. Tous ne font donc pas cette démarche.

La tendance est à la location et peu portée sur la pension complète.

La demande reste très « bord de mer ». EPAF, c'est 40 offres bord de mer et 12 hors mer (campagne et montagne)

Solidaires s'insurge contre cette répartition. Les responsables EPAF répondent qu'ils sont contraints de tenir compte de cette forte tendance, ce qui ne les empêche pas d'essayer de promouvoir le « hors mer », en citant l'exemple de promotions à -20 % sur la montagne qui ont réussi à attirer un peu plus de monde et ainsi à la faire connaître. La responsable Vacances Loisirs, Madame Anne MARQUELOT précise que le public qui va à la mer n'est pas celui qui va à la montagne.

Elle rajoute que si EPAF propose constamment des nouveautés et élargi son offre au-delà de ce qui est demandé par l'ensemble des agents, l'association n'a cependant pas vocation à influencer les agents.

Les agents veulent de la nouveauté une année sur l'autre, les jeunes générations poussent encore plus fort dans ce sens.

La CGT fait remarquer que, concernant les vacances montagne/hiver pour la pratique du ski, vu le prix des forfaits prohibitifs, ce coût pouvant être supérieur à la location ou à la pension parfois, il serait judicieux pour les résidences de proposer des packs complets (location ou pension avec forfaits de ski compris).

Les responsables EPAF répondent que si ce pack n'existe pas, les résidences proposent souvent des tarifs négociés (résidence/station) pour les forfaits sur leur site.

Le Comité Directeur d'EPAF rappelle que l'association propose 3 offres :

- >>> Les séjours EPAF
- >>> Les séjours prestataires
- >>> Les avantages sur des séjours autres que EPAF/prestataires EPAF

BILAN SOCIAL :

Le Comité Directeur informe l'assemblée que la parité du personnel est totalement respectée.

Sur l'interpellation de Madame Serba, vice présidente et représentante CGT, sur le nombre de jours de télétravail limités à un seul hebdomadaire à EPAF alors qu'il est au-

torisé à 3 jours au niveau du Ministère, Madame LE HIRE RINGENBACH, nouvelle Directrice Générale des Services, répond qu'elle est effectivement au courant de cette particularité d'EPAF et qu'il est dans ses projets de rediscuter du nombre de jours de télétravail avec le personnel.

VENTES :

Rappel : Cette résidence appartient à EPAF et à la Fondation d'AGUESSO (équivalent de l'EPAF pour le Ministère de La Justice) pour moitié chacun.

Son financement est commun.

Ce qui permet la possibilité des vases communicants des logements vides entre la fondation et l'EPAF.

Cette résidence est gérée par 2 sociétés.

Une SCI qui gère la partie immobilier et une SAS qui gère la partie activité de la résidence.

La SCI a un résultat déficitaire de 48 000 euros

La SAS a un résultat créditeur de 48 000 euros (charges déductibles)

Les comptes sont donc équilibrés.

Le taux de remplissage a atteint les 64 %, ce qui est un niveau satisfaisant.

12 676 nuitées en 2022 (en augmentation) pour la partie EPAF

L'objectif à atteindre lors de l'acquisition du site, pour EPAF, était de 12 000 à 15 000 nuitées.

LA SALINE :

Solidaires exprime à nouveau avec pugnacité son mécontentement sur les 10 euros obligatoires pour les visiteurs journaliers des agents en vacances sur le site. Solidaires déclare que ces 10 euros sont injustes.

Le Comité oppose fermement à Solidaires la sécurité et la tranquillité du site pour justifier, dans le cas particulier de La Saline, ces 10 euros. Après de longues et âpres discussions, le Comité de Direction clôt le débat et déclare sa position ferme et inamovible sur ce sujet.

TRANCHES FISCALES :

Solidaires demande que soient rajoutées de nouvelles tranches fiscales à la grille des locations de Vacances Loisirs.

Les responsables Vacances Loisirs rétorquent qu'ils ont déjà fourni un très gros travail à ce niveau-là, ils rappellent que cette grille n'existaient pas il y a 2 ans, qu'ils se sont mis à la tâche sur la demande des syndicats, que cette grille reste somme toute détaillée, que c'est un travail colossal, et que cette demande est donc non avenue étant donné la proximité dans le temps de la création de la grille actuelle.

Solidaires insiste et est appuyé également par la demande dans ce sens de la Vice présidente, Madame SERBA, représentante CGT.

Les responsables d'EPAF expliquent qu'ils ne peuvent pas prendre le risque de descendre en dessous de 6 millions d'euros de fonds de roulement sans prendre le risque d'être en cessation de paiement, ce qui pourrait se produire si une nouvelle ventilation des grilles entraînent une baisse de revenus trop importante.

Ils précisent aussi que l'augmentation sera de 4 %, mais que cette augmentation ne représente que 2 à 3 % pour les agents qui se situent actuellement dans les tranches basses à moyennes.

Sur l'insistance des syndicats, les représentants EPAF déclarent qu'ils vont à nouveau se pencher sur cette grille.

Monsieur BAUDIER, Président de l'EPAF, déclare close cette assemblée générale et annonce que la prochaine assemblée générale aura lieu le 19 décembre 2023 dans les locaux de Montreuil probablement.

SOCIAL EPAF :

Solidaires s'inquiète d'échos d'employés EPAF qui travaillent 10H par jour et 44 heures par semaines, et se plaignent de sous-effectifs, en particulier à La Baule.

Le Comité Directeur confirme le sous-effectif par des désaffectation de personnels en cuisine. Il précise qu'il a peine à recruter, le personnel en place compense effectivement, qu'il a bien conscience du problème et que la situation n'est que provisoire. Le Comité précise que cette situation tendue se retrouve dans d'autres résidences. Recruter du personnel qualifié est un très gros problème, et que le logement est un frein car les résidences sont sur des sites touristiques prisés, donc chers, et que les résidences ne peuvent pas loger ces personnels.